

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 13 avril 2021

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alda PENALA, Sylvain RIVIER, Claude SANTORO

Excusés :

Absents :

Représentés : Anick COMBE par Dominique COMBE, Anthony LOPEZ par Michel LOPEZ, Alexandre PACHOUTINSKY par Béatrice BORT, Chantal ROLLAND par Edith ESCOURROU

Quorum : 11/8

Président de séance : Béatrice BORT

Secrétaire de séance : Edith ESCOURROU

Ordre du jour :

- Vote du budget principal 2021- M14
- Vote du compte administratif 2020 - service de l'eau
- Vote de l'affectation du résultat 2020 - service de l'eau
- Vote du compte de gestion 2020 - service de l'eau
- Approbation des subventions aux associations 2021
- Approbation d'un secours d'urgence pour décès
- Vote des taux de fiscalité locale 2021
- Vote du budget du service de l'eau 2021 -M49
- Approbation des emprunts renégociés sur la M49 - STEP

Délibérations du Conseil Municipal

1. Vote du compte administratif 2020 du service de l'Eau - M49

DE_2021_747

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Dominique COMBE, Madame le Maire s'étant absentée après la présentation.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par par Mme le Maire, précédemment approuvé lors de la réunion du 03/03/2021 et pour lequel, le Comptable de la commune a souhaité que les restes à réaliser de la section de fonctionnement et en dépense d'investissements soient supprimés

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	90 275.33			16 397.65	90 275.33	16 397.65
Opérations exercice	331 151.29	266 254.74	287 604.49	320 926.25	618 755.78	587 180.99
Total	421 426.62	266 254.74	287 604.49	337 323.90	709 031.11	603 578.64
Résultat de clôture	155 171.88			49 719.41	105 452.47	
Restes à réaliser		69 522.00				69 522.00
Total cumulé	155 171.88	69 522.00		49 719.41	105 452.47	69 522.00
Résultat définitif	85 649.88			49 719.41	35 930.47	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
5. Annonce que la délibération DE_2021_744 DU 03/03/2021 est retirée

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

2. Affectation du résultat 2020 du service de l'eau - M49

DE_2021_748

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat 2020 du service de l'eau, suite à la demande du comptable de la commune visant à supprimer les restes à réaliser de la section de fonctionnement et de dépenses d'investissements

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 49 719.41 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	16 397.65
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	33 321.76
Résultat cumulé au 31/12/2020	49 719.41
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	49 719.41
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	49 719.41
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Annonce que la délibération DE_2021_745 est retirée

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

3. Vote du compte de gestion 2020 du service de l'Eau - M49

DE_2021_749

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Dominique COMBE, Madame le Maire s'étant retiré pour le vote.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après réception de la demande du comptable de la commune, visant à supprimer les restes à réaliser de la section de fonctionnement et en dépenses de la section d'investissement du compte administratif 2020 approuvé lors de la réunion du trois mars 2021,

Ayant constaté que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et que la délibération DE_2021_746 du 03/03/2021 est retirée.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

4. Approbation renégociation de l'emprunt STEP Caisse d'Epargne

DE_2021_750

Considérant que le résultat de fonctionnement du service de l'eau pour l'exercice 2020 laisse apparaître : un résultat positif de 49 719,41 € insuffisant pour faire face au déficit de la section d'investissement de 155 171,88 € porté à 85 649,88 € après prise en compte de 69 522 € de subventions dûment notifiées figurant en restes à réaliser de la section d'investissement.

Madame le Maire explique que le service de l'eau est financièrement impacté par les investissements en matière d'assainissement réalisés pour les projet de construction de deux lotissements dûment autorisés par autorisation d'urbanisme, mais dont la construction n'a pas débuté. Le montant des travaux avancé, est estimé à 149 000 €.

Approuvant la proposition de Madame Béatrice BORT de :

- renégocier les emprunts contractés lors de la construction de la nouvelle station d'épuration, en période de crise économique et
- procéder à un contrôle de gestion et des tarifs du service

Ayant ouï l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal APPROUVE la renégociation de l'emprunt initial et choisi la stratégie 2 pour allongement de la durée d'amortissement de 4 ans ci-dessous détaillée et AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents y afférent, DEMANDE que le nouvel emprunt soit pris en compte au budget 2021 du service.

STRATEGIE 2 - taux 3,62 % fixe - + 4 ans			INCIDENCES	
Stratég 2	Amort	Intérêt	Section invest	Section fonct
2021	21 012,38 €	5 029,29 €	-13 218,50 €	-8 585,92 €
2022	21 773,03 €	9 297,94 €	-14 135,16 €	-2 639,96 €
2023	22 561,21 €	8 509,75 €	-15 106,48 €	-1 668,65 €
2024	23 377,93 €	7 693,04 €	-16 135,48 €	-639,64 €
2025	24 224,21 €	6 846,76 €	-17 225,36 €	450,24 €
2026	25 101,13 €	5 969,84 €	-18 379,47 €	1 604,35 €
2027	26 009,79 €	5 061,18 €	-10 988,39 €	2 826,24 €
2028	26 951,34 €	4 119,62 €	26 951,34 €	4 119,62 €
2029	27 926,98 €	3 143,98 €	27 926,98 €	3 143,98 €
2030	28 937,94 €	2 133,03 €	28 937,94 €	2 133,03 €
2031	29 985,49 €	1 085,47 €	29 985,49 €	1 085,47 €
11 ANS	277 861,43 €	58 889,90 €	8 612,91 €	1 828,76 €

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

renégociation de l'emprunt STEP Caisse des dépôts DE_2021_751

Considérant que le résultat de fonctionnement du service de l'eau pour l'exercice 2020 laisse apparaître : un résultat positif de 49 719.41 € insuffisant pour faire face au déficit de la section d'investissement de 155 171.88 € porté à 85 649.88 € après prise en compte de 69 522 € de subventions dûment notifiées figurant en restes à réaliser de la section d'investissement.

Madame le Maire explique que le service de l'eau est financièrement impacté par les investissements en matière d'assainissement réalisés pour les projet de construction de deux lotissements dûment autorisés par autorisation d'urbanisme, mais dont la construction n'a pas débuté. Le montant des travaux avancé, est estimé à 149 000 €.

Approuvant la proposition de Madame Béatrice BORT de :

- renégocier les emprunts contractés lors de la construction de la nouvelle station d'épuration, en période de crise économique et
- procéder à un contrôle de gestion et des tarifs du service

Ayant oui l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal APPROUVE la renégociation de l'emprunt initial pour la proposition d'un allongement de la durée d'amortissement de 3 ans (ci-dessous détaillée) et AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents y afférent, DEMANDE que la renégociation soit prise en compte au budget 2021 du service.

Caisse des dépôts et consignations		
Années	Incid Invest	Incid fonct
2021	-9 648,00 €	-2 694,00 €
2022	10 262,00 €	-5 317,00 €
2023	-10 907,00 €	-4 306,00 €
2024	-11 585,00 €	-3 251,00 €
2025	-12 297,00 €	-2 150,00 €
2026	-13 045,00 €	-1 002,00 €
2027	-13 830,00 €	196,00 €
2028	30 159,00 €	1 445,00 €
2029	31 064,00 €	977,00 €
2030	31 995,00 €	496,00 €
2031		
	32 168,00 €	-15 606,00 €

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

5. Vote du budget primitif 2021- M49 service de l'eau

DE_2021_752

Madame le Maire propose aux Conseillers Municipaux de procéder à l'analyse et au vote du budget 2021 du service de l'eau et de l'assainissement

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	286 668,65
	286 668,65	286 668,65
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)
	0,00	(si excédent)
	0,00	0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	286 668,65
		286 668,65

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	326 944,88
	326 944,88	412 594,76
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	69 522,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)
	155 171,88	(si solde positif)
	0,00	0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	482 116,76
		482 116,76

TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	768 785,41
		768 785,41

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Ayant ouï l'exposé de Madame le Maire, après délibération, Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité des voix le budget 2021 du service de l'Eau et de l'Assainissement,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les emprunts prévus au budget

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

6. Vote du budget primitif 2021- M14

DE_2021_753

Madame le Maire propose aux Conseillers Municipaux de procéder à l'analyse et au vote du budget 2021 de la commune

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	823 847,69
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	823 847,69

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	708 647,54
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	264 200,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	972 847,54

TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 796 695,23
		1 796 695,23

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Ayant ouï l'exposé de Madame le Maire, après délibération, Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité des voix le budget 2021 de la commune,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les opérations prévues au budget

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

7. Vote des taux d'imposition 2020

DE_2021_754

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'effort demandé aux collectivités locales qui doivent passer à une logique de maîtrise de leurs dépenses dans un contexte de restriction des recettes

Les recettes fiscales locales faisant l'objet de la présente délibération concernent la Taxe foncière sur le bâti, et le non bâti, elles sont en légère augmentation par le biais de l'évolution des bases locatives :

TABLEAU DE MISE A JOUR DES TAUX D'IMPOSITION 2021					
libellés	bases 2020	bases notifiées 2020	Taux	variation du taux	Produit attendu
<i>taxe d'habitation **</i>					
taxe foncière sur le bâti	672 414	680 500	64.83 %	0	441 168 €
taxe foncière sur le non-bâti	20 622	20 400	115,82%	0	23 627 €
TOTAL					464 795 €

Ayant ouï l'exposé de Madame le Maire et après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité de maintien des taux d'imposition de la fiscalité locale pour 2021.

Pour information,

Ressources fiscales nettes après application du coefficient correcteur TH					
Produit théorique attendu	compens TH	Allocations diverses		contribution TH coef correcteur	Produit net attendu
464 795 €	50 143 €	11 123 €		- 84 618 €	441 443 €€

** le montant de la taxe d'habitation est indiqué pour information car celle-ci n'est plus perçue au titre du rôle des impôts.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

8. Attribution d'un secours exceptionnel

DE_2021_755

Dans le cadre de ses missions de soutien aux personnes démunies, en complément au Centre Intercommunal d'Action Sociale, la municipalité peut délivrer des aides exceptionnelles sous forme de secours. Ces aides sont attribuées après analyse de la situation financière des ménages définie par le reste à vivre et sont assorties des demandes auprès des organismes sociaux, assurances et associations humanitaires susceptibles d'aider les ménages.

C'est à ce titre que la commission soumet aux conseillers municipaux l'octroi d'une participation aux frais d'obsèques pour une famille répondant aux critères ci-dessus définies.

Ayant ouï l'exposé de Mme Edith ESCOURROU, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité un secours de mille Euros qui sera réglé directement aux pompes funèbres.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré
Affichage le 16/04/2021

Béatrice BORT - Maire